

Rapport de la Présidente

Commission permanente du
vendredi 15 novembre 2019

11^{ème} Commission

N° CP-2019-10-11-4

Service instructeur

DEAA - service appui administratif et financier

Service consulté

DEAA – Service Prospective et Politique
Européenne

STRATEGIE OR PROJET INTERREG SOCIETE CIVILE

Résumé : Le Département est partenaire du projet INTERREG « Société civile » pour la période 2017-2019. Ce projet vise notamment le soutien aux porteurs de microprojets dans le territoire de l'Eurodistrict de Fribourg, qui ont à leur disposition 100 000 € par an sur 3 ans, soit 300 000 € au total.

La prolongation de ce projet jusqu'à fin 2021 a été validée par le Comité de suivi INTERREG, le 25 juin 2019.

En parallèle, l'enveloppe destinée aux porteurs de microprojets a été augmentée de 110 000 €, la portant ainsi à un montant total de 410 000 € pour la période 2017-2020.

Il est proposé d'acter la prolongation du projet Société civile, portant sa participation totale à 37 154,22 € (y compris les frais de personnel et de déplacement), dont une partie fera l'objet d'un remboursement par le programme INTERREG, à hauteur de 22 292,53 € au maximum.

Cette somme servira à la fois à prendre en charge les dépenses directement liées au projet (impression de documents, location de salles de réunions et frais annexes...) et à apporter une aide financière à l'Eurodistrict de Strasbourg, au titre de sa mission de coordination du projet.

Ce rapport a fait l'objet d'un avis favorable de la Commission Actions, Relations Internationales et Promotion du Bilinguisme lors de sa réunion du 25 janvier 2019.

Le Département et le Landkreis Breisgau-Hochschwarzwald sont partenaires du projet INTERREG « Société civile ». Cette participation a fait l'objet d'une délibération de la commission permanente du 7 juillet 2017. La convention afférente a été signée le 17 juillet 2017.

Ce projet INTERREG vise, d'une part, à impliquer davantage le grand public dans la coopération transfrontalière, en l'accompagnant dans l'émergence des projets et dans leur montage, en lui faisant connaître les dispositifs financiers existants (dont les microprojets INTERREG), et en l'aidant à remplir les conditions pour y accéder ; d'autre part, à augmenter la visibilité des actions transfrontalières sur le plan local.

Pour atteindre ces objectifs, le projet prévoit une série de mesures consistant à :

- informer les acteurs de la société civile sur les questions transfrontalières,
- mobiliser ces mêmes acteurs de manière ciblée afin de créer des réseaux et de développer des projets communs (organisation de « forums citoyens »),
- les soutenir dans leur recherche de financements,
- et les accompagner dans le montage et la mise en œuvre de leurs projets (en particulier dans le cadre du dispositif microprojets, cofinancé par le programme INTERREG).

Le projet, d'une durée initiale de trois ans, associe trois Eurodistricts du Rhin supérieur (PAMINA, Strasbourg-Ortenau et Eurodistrict Trinationnel de Bâle) ainsi que le Département du Haut-Rhin et le Landkreis Breisgau-Hochschwarzwald pour le territoire de l'Eurodistrict Region Freiburg-Centre et Sud Alsace. L'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau assure la mission de coordination du projet.

Le projet initial a fait l'objet d'une validation lors de la réunion du Comité de suivi du programme INTERREG le 8 décembre 2016. Son coût total est de 852 176 €, et le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) intervient à hauteur de 476 114 €.

La participation du Département du Haut-Rhin au projet recouvre trois aspects :

- Tout d'abord, la collectivité consacre 10 % d'un équivalent temps plein du Service « Prospective et Politique Européenne » à l'animation du territoire de l'Eurodistrict sur la thématique de la Société civile et à l'accompagnement des porteurs de microprojets. Une recette de 60 % est attendue sur ces dépenses, qui incluent les frais de personnel et de déplacement.
- Ensuite, le Département verse une subvention annuelle à l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau, au titre de la coordination du projet (relations entre les partenaires du projet, relations avec le Secrétariat conjoint du programme INTERREG, suivi financier du projet...). Cette subvention s'est élevée à 4 181,60 € pour la période 2017-2019. Celle-ci n'appelle pas de recettes car l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau ne fait financer à ses partenaires que son « reste à charge », une fois déduite la subvention FEDER qui lui est due en tant que porteur du projet.
- Enfin, le Département peut effectuer des dépenses directes (location de salles, traiteur, impression de documents...), et une recette de 60 % est attendue sur ces dépenses.

Une prolongation du projet INTERREG 12.2 « Société civile » jusqu'au 31 décembre 2021, ainsi que la prolongation d'une année de l'appel à microprojets avec une augmentation des fonds à disposition, ont été approuvées par le Comité de suivi INTERREG en date du 25 juin 2019. La fin de la période de programmation passe ainsi de fin 2019 à fin 2020 et les derniers microprojets programmés se termineraient au cours de l'année 2021. L'enveloppe totale disponible a été portée à 410 000 € (300 000 € initialement), et la fongibilité des fonds entre les 4 Eurodistricts a été actée.

La prolongation du projet INTERREG 12.2 « Société civile » avec effet au 1^{er} juillet 2019 fait l'objet d'un avenant à la convention INTERREG.

Il a été rappelé dans la Stratégie « OR », que ce dispositif permet à des projets de rencontres citoyennes de faibles dimensions financières d'avoir accès au programme INTERREG. Au-delà d'un cofinancement, ce dernier donne une ampleur européenne à des projets qui impliquent directement les citoyens : il donne ainsi une perception positive du projet européen.

* * * * *

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'approuver la poursuite l'affectation de 10 % d'un ETP du Service « Prospective et Politique Européenne » au suivi de ce projet et à l'animation du dispositif « microprojets », pour les années 2020 et 2021,
- d'approuver le versement d'une subvention complémentaire de 1 360,50 € en 2020 et 1 360,50 € en 2021 à l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau au titre de la coordination du projet pour les années 2020 et 2021. Ces dépenses seront imputées sur la ligne budgétaire du Programme F812-65-048-6562-2678-114 du Budget départemental,
- d'accepter de prendre en charge des dépenses directes à hauteur de 4 000 € au maximum pour 2020 et 2021. Ces dernières seront imputées sur la ligne budgétaire du Programme F812-011-048-6188-2678-114 du Budget départemental,
- d'approuver l'avenant à la convention relative au projet n° 12.2 « Société civile - Animation de la société civile au sein des territoires des Eurodistricts » du 17 juillet 2017, joint en annexe au présent rapport, portant prolongation du projet INTERREG « Société civile » jusqu'au 31 décembre 2021 et de m'autoriser à le signer,
- de prendre acte de l'encaissement d'une recette maximale complémentaire de 10 083 €, en fonction des dépenses effectivement acquittées, au titre de ce projet pour les années 2020 et 2021, qui sera recouvrée sur la ligne budgétaire du Programme F812-74-041-74772-2678-114 du Budget départemental.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT